

Absents excusés : Sébastien BILLOD-MOREL ; Julien DODANE

Pas de délibération à l'ordre du jour.

Cette réunion de Conseil Municipal a été consacrée aux points d'actualité et aux orientations pour le Budget communal 2018 en préparation.



## DIVERS



- **Plan Local d'Urbanisme :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la situation d'avancement du PLU.

La phase actuelle consiste à dresser l'état des lieux : différents « diagnostics » sont en cours : Diagnostic sociodémographique et urbain ; Diagnostic environnemental ; Diagnostic agricole ; diagnostic urbain et paysager ; ...

Plusieurs phases réglementaires se succéderont.

Les habitants seront régulièrement informés. Le site Internet sera un support facilement actualisable. Les documents seront consultables, en permanence, en mairie par chaque personne qui le souhaite.

- **Nouveaux prix de l'eau et Prix de la taxe d'assainissement ... suite à la prise de compétence par la CCPM :**

La Commune ne gère plus rien de ce qui concerne l'Eau et l'Assainissement depuis le 1 janvier 2018. C'est la Communauté de Communes du Pays de Maïche qui « s'occupe de tout ».

Les prix de l'eau et de la taxe d'assainissement sont les mêmes pour toutes les Communes de la CCPM (sauf pour celles liées par des Syndicats d'Eau).

Pour information, c'est toujours Véolia qui est le prestataire sur notre Commune (et toute la CCPM).

La CCPM a communiqué les prix d'eau et les prix de la taxe d'assainissement.

Ils se composent d'une part « fixe » et d'une part « variable » (par m<sup>3</sup>).

Important : Les Dépenses doivent être, obligatoirement, couvertes par les Recettes contrairement à ce qui était possible jusqu'alors, dans la Commune, puisque d'autres recettes permettaient d'équilibrer les services.

**Prix de l'eau :**

**Part fixe : 58,76 Euros**

**Part variable : 1,54 euros / m<sup>3</sup>**

Exemple de calcul pour 80 m<sup>3</sup> d'eau consommés / an => 2,27 Euros / m<sup>3</sup>

Exemple de calcul pour 100 m<sup>3</sup> d'eau consommés / an => 2,13 Euros / m<sup>3</sup>

**Prix de la taxe d'assainissement :**

**Part fixe : 80 Euros**

**Part variable : 20,02 euros / m<sup>3</sup>**

Exemple de calcul pour 80 m<sup>3</sup> d'eau consommés / an => 3,02 Euros / m<sup>3</sup>

Exemple de calcul pour 100 m<sup>3</sup> d'eau consommés / an => 2,82 Euros / m<sup>3</sup>

Abattement de 10 % pour la part de consommation supérieure à 300 m<sup>3</sup>.

Le prix de l'eau baisse. Le prix de la taxe d'assainissement augmente beaucoup ...

- **Pollution de notre source communale / Point de situation :**

Le Maire informe le Conseil Municipal des démarches, toujours en cours, auprès l'assurance suite à la pollution de notre source communale et notamment pour chiffrer les surcoûts en vue d'un dédommagement.

Par ailleurs, le Maire a sollicité Monsieur le Ministre de l'Environnement du gouvernement jurassien suisse pour qu'il nomme officiellement un interlocuteur scientifique suisse afin d'identifier l'origine de la pollution.

Le Maire veut ainsi que tout soit mis en œuvre afin que l'eau de notre source retrouve sa qualité d'origine.

Le Conseil Municipal autorise le Maire de demander l'appui d'un expert.

### • **Projets investissements futurs dans la commune :**

Le Conseil Municipal a repris l'inventaire des projets d'investissement qui seront décidés selon les possibilités financières tout en s'adaptant aux imprévus. Il est précisé que l'entretien du patrimoine existant sera privilégié : bâtiments communaux, voies communales, ...

Le Maire reprend la présentation de la réunion des habitants donnée devant une trentaine de personnes.

Les travaux réalisés en 2017 donnent satisfaction (quasi) à tous.

Pour les projets d'investissement futurs, le Conseil Municipal a donné son avis sur les priorités

- Poursuite de l'élaboration du PLU communal.
- Réaménagement voirie - accotements liaison entre le rue de la Fromagerie et la rue Principale.
- Escaliers, perron de la Mairie.
- Voirie village : enrobés des rues restantes : Ulysse Frossard, Impasse de la Grande Fin.
- Aménagement des accotements de rues du village et hameaux (zones pour constater résultats).
- Cimetière : Réparation du mur d'enceinte, accès aux tombes, récupération de l'eau de pluie.
- Remise en eau du lavoir et abords immédiats du lavoir.
- Aménagements pour prélever l'eau au trop-plein à station de pompage à la Chave.
- Continuité des cheminements piétons.
- Aménagement à la salle communale : Changement fenêtres, ...
- Aménagements vers école, vers salle des fêtes : parkings, ...
- ... / ...

Par ailleurs, des études sont en cours pour l'éclairage public et l'isolation bâtiments.

### • **Coupes de bois :**

Les chablis, suite à la tempête de début d'année, ont été comptabilisés et sont en cours de marquage. Estimation de 250 m3 pour un total de 11 400 €.

#### • **Affouage :**

Un affouagiste a coupé du bois en dehors dans du lot qui lui a été attribué. Le Conseil Municipal décide de lui facturer le surplus à 15 € le stère. La commission « Bois » cubera elle-même l'excédent.

## **INFORMATIONS**

### • **Fête des sentiers à la Grotte de l'Ermitage le dimanche 18 mars midi :**

Comme chaque année, l'association des « sentiers de randonnées 'sections d'Indevillers' » organise un rassemblement qui rassemble Français et Suisses.

Vous êtes conviés à la grotte de l'Ermitage à partir de 12h. Apéritif, soupe aux pois, café offert. Casse-croute tiré du sac. Merci aux bénévoles qui entretiennent régulièrement les sentiers.

### • **Ordures : Ramassage Poubelles grises et jaunes :**

Rappel : Les poubelles grises sont ramassées les semaines impaires. Ces ramassages des poubelles grises sont facturés (selon dispositions données). Les poubelles jaunes les semaines paires. Ces ramassages des poubelles jaunes ne sont pas facturés donc illimités (26 semaines / an).

### • **Aménagement du bief de Fuesse. Point de situation :**

Ce projet est financé par la Fédération de pêche, le Département du Doubs et l'Agence de l'Eau.

Le projet d'amélioration de la qualité de l'eau sur le Bief de Fuesse arrive à sa phase de décision de réalisation. Le Commissaire enquêteur, après l'enquête publique, a donné un « avis favorable ».

Pour améliorer la qualité de l'eau du bief de Fuesse, il convient de travailler sur tous les paramètres notamment sur les eaux qui arrivent au bief. Cependant, ce projet traite sur d'autres points particuliers : modifications des profondeurs, de largeur et du circuit du bief, du renforcement des berges, de revitalisation de végétation, ... qui engendreront une amélioration « scientifique » et « constatées » de la qualité de l'eau. Des informations et échanges sont en cours, entre les propriétaires riverains et la fédération de pêche, pour accords de conventions. Sans accords, le projet devrait être totalement abandonné.